



Nîmes, le 13.12.2011

DECLARATION LIMINAIRE SE-UNSA

Monsieur l'Inspecteur d'académie, mesdames et messieurs,

Nous profitons de cette première CAPD qui fait suite aux dernières élections professionnelles pour vous interpeller sur les multiples dysfonctionnements observés dans l'ensemble de la procédure du vote électronique. Pour le SE-UNSA, il s'agit-là d'un obstacle à l'expression du droit de vote et pour preuve la baisse de 25 % du taux de participation par rapport aux élections de 2008.

L'ordre du jour de cette CAPD fait écho à une actualité brûlante avec le projet sur l'évaluation des enseignants. Pour le SE-UNSA, oui, le dispositif d'évaluation n'est pas satisfaisant en l'état mais ce qui est proposé renforcera à coup sûr les injustices déjà constatées.

Outre le fait que ce projet remette en cause le mode d'évaluation des enseignants, il impose un ralentissement du déroulement de carrière. Alors que depuis 2 ans, les fonctionnaires connaissent un gel de leur salaire et qu'on les menace d'une journée de carence, avec ce projet, monsieur l'inspecteur d'académie, c'est une nouvelle dévalorisation financière qui les attend.

Le SE-UNSA revendique une vraie revalorisation pour tous se traduisant par l'augmentation du point d'indice et non pas par l'accumulation de primes individuelles.

Enfin, si l'on en croit les déclarations du ministre de l'Education Nationale, Luc Chatel, à la rentrée 2012 plus un seul enfant en situation de handicap ne sera accompagné d'un AVS en contrat précaire, le président de la république ayant validé la création du statut d'assistant de scolarisation en CDD de 3 ans renouvelable une fois et de droit public.

Le SE-UNSA se félicite d'avoir interpellé sans relâche le ministère dans ce sens. Nous prenons acte de cette étape vers la création d'un vrai métier d'AVS comme nous le revendiquons depuis de nombreuses années, c'est-à-dire : un contrat de droit public à durée indéterminée assorti de la formation qui

correspond aux attentes légitimes des enfants en situation de handicap, de leurs parents et des équipes.

Nous regrettons que les aides administratives aux directeurs d'école aient été supprimées pour faire face à la demande croissante d'AVS donnant priorité à handiscol. Plus rien désormais ne fait obstacle à ce que les directeurs d'école retrouvent leur aide administrative. En leur nom, nous nous tournons vers vous pour que cette disposition soit mise en œuvre le plus tôt possible.

Pour toutes ces raisons, le SE-UNSA exige une autre politique pour la défense du service public d'éducation et le respect de nos métiers.

Monsieur l'inspecteur d'académie, mesdames et messieurs, je vous remercie
de votre attention.